



Emprunter malgré un cancer !

Assurance emprunteur, Loi Lemoine, droit à l'oubli, résiliation infra annuelle, convention AERAS, ... sont autant de solutions qui viennent enrichir le panel de dispositifs possibles pour l'assurance emprunteur, et plus largement pour tous les emprunteurs ayant un risque aggravé de santé.

Il est toutefois difficile de s'y retrouver tant la matière semble complexe ! Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'on présente un risque aggravé de santé, qui plus est d'un cancer, avec de réelles contraintes pour s'assurer !

En effet, les contrats classiques des organismes prêteurs n'offrent en général pas de solution satisfaisante : majoration, refus d'une garantie, exclusion de la pathologie, refus complet d'assurance ...

C'est pourquoi le Cabinet EURODITAS, en partenariat avec l'association LIFE IS ROSE, met à votre disposition son équipe et ses différents partenariats afin de vous accompagner et vous permettre d'obtenir les meilleures solutions d'assurance emprunteur en fonction de votre situation individuelle.

A titre d'exemple, Life Is Rose et Euroditas ont créé ensemble ASSUROSE, un contrat d'assurance de prêt unique, spécifiquement dédié aux personnes qui ont été atteintes d'un CANCER DU SEIN.

[Euroditas dispose également d'une expertise pour tous les autres types de cancers.](#)

Ce qui nous anime :

- **Installer la proximité et la confiance avec vous dans votre parcours emprunteur**

Avec la multiplication des solutions et l'intensification du marché, le service est indispensable car il assure un suivi auprès de vous et contribue à vous permettre de trouver la meilleure solution à votre situation. Ceci est d'autant plus important lorsqu'on présente un risque aggravé de santé comme le cancer : chaque cas est individuel, nécessite de l'écoute et de la pédagogie, afin de trouver la meilleure solution pour accompagner le projet.

- **Un accompagnement individuel durant toutes les étapes de votre projet**

Au contact régulier avec vous, les équipes Euroditas connaissent l'ensemble du marché et ses évolutions, notamment concernant les risques aggravés de santé. Elles accompagnent régulièrement chaque cas individuel, en recherchant les meilleures solutions pour chaque situation spécifique (offre la plus adaptée, structuration de l'offre d'assurance, relation directe avec l'organisme financier, ...). L'objectif est de vous permettre de vous simplifier au maximum l'ensemble de vos démarches et d'obtenir les meilleures conditions dans la réalisation de votre projet.

Numéro UNIQUE :

01 80 96 16 40

